

FOIRE AUX QUESTIONS

AGRICULTURE DE DEMAIN : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

S'il reste des questions auxquelles nous n'avons pas répondu, n'hésitez pas à nous contacter : communication@solagro.asso.fr

CARTE ADONIS

Pour la construction de la carte est croisé l'IFT par commune avec un IFT moyen régional par culture présent dans l'assolement ?

- L'IFT par commune est calculé à partir des IFT de référence régionaux (+ autres références locales). Voir méthode de calcul : https://solagro.org/images/imagesCK/files/domaines-intervention/agroecologie/Guide_méthodologique_-_Carte_sur_l_usage_des_pesticides.pdf

La carte interactive prend-elle en compte les territoires d'outre-mer ?

- Pas encore, les données des DOM seront publiées mi-2023.

Dans le calcul d'IFT, tenez-vous compte à part des produits de biocontrôle comme le sluxx comme anti-limaces ?

- Oui les produits de biocontrôle sont intégrés.

Donc $IFT_{total} - IFT_{herbicide} = IFT$ (fongicide, insecticide, traitement semences, etc) ?

- Oui, hors produits de biocontrôle.

Quelles sont les dates des études IFT prises en compte ?

- Grandes cultures = 2017, Arboriculture et légumes = 2018, Vigne = 2019
Les données 2021 des grandes cultures seront disponibles en fin d'année.

Pourquoi ne pas utiliser le NODU ?

- Le NODU utilise des données de vente (différent des quantités réellement utilisées). L'IFT utilise des données d'enquêtes (pratiques réelles). Les deux approches sont complémentaires.
Pour le NODU, voir le travail des greniers d'abondance : <https://crater.resiliencealimentaire.org/carte?echelleTerritoriale=EPCI&idIndicateur=nodu-normalise>

Peut-on avoir des données par EPCI / CC ?

- Oui vous pouvez faire une demande ici : <https://docs.google.com/forms/d/16mZ3hS3i2JfF5wW-ggBSXD6rRjiAmQTIETqoylXXq5M/>

Est-ce que vous tenez compte des surfaces en prairies qui ne reçoivent pas de produits ? Avoir une carte des surfaces en prairies comme pour le bio, serait intéressant pour analyser les résultats. Concernant le RPG, c'est celui de quelle année ?

- Oui les prairies sont prises en compte. La version actuelle utilise le RPG 2020.

Est ce qu'il y a une carte des IFT verts biocontrôle etc. ?

- L'IFT biocontrôle moyen par commune a été calculé et est accessible sur la carte interactive ou dans les données brutes accessibles ici : <https://docs.google.com/forms/d/16mZ3hS3i2JfF5wW-ggBSXD6rRjiAmQTIETqoylXXq5M/>

Si le biocontrôle est pris en compte, ça fausse un peu l'interprétation d'IFT

- L'IFT biocontrôle n'est pas comptabilisé dans l'IFT total. Ce paramètre est présenté à part. C'est bien l'IFT total hors produits de biocontrôle

Est-ce que les données de vente des fournisseurs ont également été pris en compte pour le calcul des IFT?

- Ce travail mobilise les IFT issus d'enquêtes sur les pratiques moyennes des agriculteurs. Les données de vente n'ont pas été utilisées. Les travaux de l'UMR SADAPT, l'ODR et l'UMR Agronomie (<https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2023.136880> et <https://authors.elsevier.com/a/1gqTm3QCo9iyfj>) cités par P_Salazar mobilisent ces données ainsi que les greniers d'abondance : <https://crater.resiliencealimentaire.org/carte?echelleTerritoriale=EPCI&idIndicateur=nodu-normalise>). Ces approches sont complémentaires

Les données PAC sont-elles issues de la PAC 2021 ? 2022 ? Comment se passe la mise à jour ?

- La version actuelle utilise les données PAC 2020. Les données 2021 seront publiées mi-2023. L'historique sera conservé et disponible.

Comment accéder aux données de base ?

- En remplissant le formulaire : <https://docs.google.com/forms/d/16mZ3hS3i2JfF5wW-ggBSXD6rRjiAmQTIETqoylXXq5M/>

Une commune apparaissant en rouge sur la carte Solagro IFT m'interroge. La surface totale de cette commune est couverte à 80 % par de la sylviculture. Quelles doses d'IFT avez-vous retenu ?

- L'indicateur n'est calculé que sur les surfaces agricoles. Il n'y a pas d'IFT appliqué aux surfaces forestières.

Comment est calculé l'IFT Biocontrôle, est-ce possible de sortir une carte avec les communes utilisant du biocontrôle ?

- L'IFT biocontrôle est calculé dans les enquêtes sur les pratiques culturales disponibles sur agreste: <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/> Oui, il serait possible de produire cette carte

UNIRÉ, coopérative agricole et viticole de l'île de Ré, a contesté vos chiffres, trop globaux par rapport aux pratiques rétaises. Mais comment faire bouger la coopérative pour aller vers 70 % de viticulture bio ?

- Nous avons répondu à leur questionnement à l'époque, en effet, il est possible à chacun de faire remonter ses propres données pour actualiser la carte. Pour faire bouger la coopérative, cela peut se faire progressivement, il y a d'autres coopératives qui travaillent sur ces transitions (vignerons de Buzet ou encore cave Héraclès qu'on retrouve sur notre plateforme OSAÉ). Il peut y avoir des

actions avec un groupe pilote plus enclin et petit à petit essaimer, tout en formant, et compter sur les partages d'expériences entre agriculteurs (voir voyage d'étude).

La carte Adonis ne met pas en valeur la diversité des pratiques agricoles. C'est peut-être un peu trop binaire : AB/ hors AB.

- Les données publiques sur l'utilisation des pesticides ne permettent effectivement pas d'avoir ce niveau de précision (distinguer des pratiques au sein des pratiques conventionnelles). L'IFT d'ADONIS doit être considéré comme une valeur moyenne de fréquence d'utilisation.

AFTERRES2050

La problématique de l'auto-suffisance alimentaire est-elle prise en compte ?

- Notre scénario ne se veut pas être complètement en rupture et en ce sens vise à maintenir notre production tout en maintenant les échanges également avec l'Europe et le monde mais en modifiant un peu ces équilibres.

Comment, selon vous, accroître la part de la SAU Bio dans ce contexte de crise des marchés Bio? (On est à 10% et la demande n'est déjà plus là). Le contexte économique actuel étant tendu, les consommateurs se tournent de moins en moins vers le bio.

- Nous en sommes tout à fait conscients, et travaillons aussi avec d'autres partenaires en parallèle sur la précarité alimentaire et notamment sur des politiques alimentaires permettant de donner accès au plus grand nombre de consommateurs vis-à-vis de ces produits plus sains pour leur santé et pour l'environnement... La question d'intégrer les coûts cachés des polluants dans nos aliments est une vraie question.

Quand vous parlez de 10% de la SAU en Agroforesterie, il est question d'alignements d'arbres intra-parcellaires sur des parcelles de culture ? (La définition de l'agroforesterie peut être plus large...)

- Oui dans ce cas-là, il s'agit bien d'agroforesterie intra-parcellaire soit sur des parcelles en grandes cultures ou sur des prairies avec élevage (prés-vergers...). Nous l'avons distingué des linéaires de haies (à proximité des parcelles) comme indiqué sur la présentation.

Le dernier scénario de l'INRAE va jusqu'à 20% d'IAE. L'ambition de l'Europe est 10% à l'horizon 2030. Sur quelle base avez-vous décidé les 5% ?

- En effet, nous avons bien en tête ces chiffres et ces proportions. L'important est de bien connaître les éléments considérés comme IAE, de bien les définir, et de se fixer des largeurs forfaitaires « raisonnables » pour convertir un linéaire en surface (exemple 10 m dans nos calculs pour les haies). Dans la nouvelle PAC, par exemple cette largeur forfaitaire a été fixée à 20 m aujourd'hui, et pour l'ancienne certification HVE, elle était fixée à 100 m. Donc, avec ce simple exemple, on se rend compte qu'on peut être plus ou moins ambitieux.
- Cependant, en ce qui concerne notre chiffrage des 5% qui se basait sur la précédente PAC et exigences, de même rejoignent les recommandations de l'OILB, il peut tout à fait évoluer vers un % de la SAU plus ambitieux encore (exemple des 7% de surfaces de promotion de la biodiversité exigés dans les Prestations Ecologiques Requises en Suisse (3,5% pour les cultures spéciales (viticulture, arboriculture et maraîchage)).

Concernant l'élevage dans le rapport Afterres comment avez-vous intégré l'impact pour les agris dans la commercialisation si changement de races ou plus de mixité ?

- L'impact du changement de races ou plus de mixité est intégré sous la forme d'une double valorisation par exemple pour les races mixtes.

Tous les leviers que vous évoqués sont travaillés aujourd'hui. Mais demandent des adaptations aux territoires très différents à l'échelle France.

- En effet, nous avons essayé de recenser dans la brochure en téléchargement ici : <https://solagro.org/travaux-et-productions/publications/afterres2050-biodiversite> les différentes initiatives et/ou ressources et/ou projets que nous connaissons sur ces différents leviers travaillés aujourd'hui. Comme montré dans beaucoup d'études et publications scientifiques, la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité, nécessitent une contextualisation et un reterritorialisation tout comme la définition d'objectifs partagés entre acteurs du territoire. C'est d'ailleurs une méthode que nous nous employons à mettre en place sur les différents territoires accompagnés (PSE, PAT, PCAET...). Par exemple, pour les différentes démarches expérimentales de PSE, un cadre national a été notifiée auprès de la Commission Européenne, et chaque territoire accompagné, a pu choisir collectivement les jeux d'indicateurs à retenir et en définir les seuils maximums en fonction de leurs enjeux locaux (les seuils minimums étant imposés par la réglementation).
- Cependant, dans la brochure, les 8 objectifs et 12 actions-clés mentionnées peuvent être qualifiées de « sans regret » même si elles nécessiteront des adaptations locales.

Quelles articulations de ces propositions avec la PAC sont-elles prévues ?

- Afterres2050 est une prospective qui se propose d'envisager les leviers d'action une fois mise bout à bout l'ensemble des feuilles de route internationale, européenne et nationale qui nous incombent d'un point de vue environnement, santé humaine, alimentation, énergie, climat... Nous nous attachons donc à suivre les évolutions de la PAC au cours de ces dernières décennies, même si de notre point de vue les écorégimes ne sont pas du tout ambitieux par rapport à la promesse des PSE justement.
- Dans nos méthodologies de calculs d'indicateurs (% IAE ou encore diversité d'assolement par exemple), nous essayons d'être ambitieux en terme d'objectifs à atteindre - cf la démarche Haute Valeur Naturelle : <https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/haute-valeur-naturelle>

Comment l'approche Afterres2050 prend en considération les habitudes de consommations ? Pousser les filières vers des labélisations, l'AB, etc ne représente une solution que si ces produits trouvent des débouchés.

- Comme évoqué plus haut, nous travaillons en parallèle avec d'autres partenaires pour tenir compte des habitudes de consommation des consommateurs, et Afterres n'est pas un scénario en « rupture ». Cependant, effectivement, il y a dans les accompagnements que nous pouvons proposer des leviers à activer à des échelles locales, territoriales pour créer des débouchés locaux pour ces produits certifiés, notamment en travaillant auprès des collectivités dans le cadre des PAT (levier restauration collective) ou encore auprès des coopératives qui est en effet un acteur majeur dans la création de ces débouchés auprès de ses clients (transformateurs, distributeurs...). L'expertise scientifique collective Diversité végétale <https://gestion-diversite-vegetale.colloque.inrae.fr/> met en exergue le rôle central de levier des coopératives.

Est-ce que Afterres maintient l'idée de 70 % des surfaces en AB?

Quid de la dimension économique : moins d'intrant = baisse de la production par hectare...idem avec l'agri biologique. Comment faites-vous pour les agriculteurs en AB qui arrêtent leur conversion ou qui se déconvertissent ?

L'AB utilise des intrants aussi donc je m'interroge sur la conclusion de passer à 70 % en AB : comment prouve-t-on cet impact positif (sur quel document avoir plus d'éléments pour comprendre le changement d'impact ?) Je pense à la viticulture avec les traitements au cuivre par exemple, c'est compté en IFT vert il me semble. Mais si 70 % des viticulteurs passent en AB avec traitements au cuivre quel impact ?

Mieux vaut une viticulture biologique qui utilise peut-être un peu plus de cuivre, qu'une viticulture conventionnelle qui a des IFT montant jusqu'à 14-15. D'autant plus que les produits utilisés auront des impacts sur la vie du sol bien plus importants que le cuivre.

- Nous maintenons cette ambition de 70% de surfaces en agriculture biologique, au regard des objectifs fixés en matière environnementale et santé humaine. Aujourd'hui, le marché de la bio est en crise mais faute de politiques publiques fortes qui soutiennent plus largement le mode d'agriculture biologique pour les services environnementaux rendus. En effet, si les coûts cachés induits par l'utilisation des pesticides sur la santé humaine (cf EsCO IFREMER 2013 et 2021), celle des écosystèmes (cf EsCO Ecotox) et donc derrière les coûts induits de dépollution des eaux (et les nombreuses molécules et métabolites pesticides qui y sont retrouvées), de traitements préventifs et curatifs des populations étaient réinjectés dans les coûts de ces produits, les prix pour les consommateurs seraient plus abordables pour des produits sains et bons pour sa santé et celle de la planète contrairement à ce qui se passe aujourd'hui.
- Des alternatives existent aujourd'hui, à des échelles individuelle, collective et même territoriale, mise en avant sur notre plateforme Osaé pour donner à voir qu'il est possible d'envisager de faire évoluer les trajectoires (<https://osez-agroecologie.org/>)
- Par ailleurs, dans notre brochure Afterres2050, un scénario fondé sur la nature et pour la nature, associée au scénario négaWatt, on réinsiste sur le fait qu'on ne peut résoudre les problèmes de préservation de la biodiversité sans se poser des questions plus larges, sur la transition énergétique, sur nos modes de production agricole ou sur nos régimes alimentaires.
- Le scénario invite donc tous les acteurs du système alimentaire à changer les manières de produire et consommer et à avancer vers davantage de sobriété, de relocalisation, de substitution et d'équité et durabilité.

Je n'ai pas vu dans les possibilités d'adaptation au changement climatique, le modèle polyculture élevage. Et celui du pastoralisme. Les résultats ne sont pas assez probants ?

- Nous ne l'avons peut-être pas suffisamment précisé cependant dans les actions pour s'adapter au changement climatique, la généralisation de l'agroécologie et la désintensification des élevages sont mises en avant dans notre scénario. Vous avez donc tout à fait raison en disant que le modèle polyculture-élevage, ou encore la pratique du pastoralisme y est encouragé en veillant aux questions de chargement, de gestion parasitaire, d'alimentation (recherche d'autonomie et de limitation d'apports de concentrés contribuant à la déforestation importée par exemple) ou encore de bien-être animal.

Quel est le rôle des mycorhizes dans l'objectif de la réduction des pesticides ?

- En effet, l'enrichissement naturel des sols en mycorhizes est prévu dans notre scénario de par l'introduction des légumineuses dans les rotations, de par la généralisation de couverts végétaux, qui permettront d'accroître la diversité des mycorhizes, ou encore la mise en place de cultures associées notamment en grandes cultures. L'introduction de l'arbre dans les parcelles (agroforesterie intra-parcellaire ou haies ou arbres isolés) ou encore la réduction du travail du sol envisagé dans l'agriculture de conservation, et la réduction de l'utilisation d'engrais minéraux au profit d'engrais organiques (composts, fumiers, digestats...) favoriseront également leurs présences et donc leurs bénéfices sur la croissance végétale, l'impact sur la microflore du sol et le potentiel d'agent de réduction des stress tant abiotiques que biotiques. Une étude a montré que la biomasse microbienne et la colonisation des racines par les champignons mycorhiziens sont corrélées négativement au nombre de résidus de pesticides. Cela révèle que les pesticides

présents dans le sol sont probablement un facteur clé de l'abondance des champignons mycorrhiziens dans le champ. Il est bien établi que la fertilisation minérale réduit leur abondance et leur diversité et plusieurs études ont également montré l'influence du pH du sol. Les pesticides dans le sol (par exemple, les fongicides) pourraient directement nuire à la croissance des hyphes fongiques ou interférer avec des processus physiologiques spécifiques tels que l'absorption et le transport des métabolites et des nutriments ou la signalisation entre la plante et le champignon mycorrhizien.

- Les résultats soulignent que la contamination omniprésente des sols agricoles par divers pesticides peut avoir des effets négatifs à long terme sur la vie des sols. Les sites gérés de manière biologique subissent les effets de la gestion conventionnelle passée.
- <https://osez-agroecologie.org/les-pesticides-impactent-la-vie-biologique-des-sols-168-actu-190>

HERBEA

Avez-vous étudié la viabilité économique des systèmes de production présentés ?

- L'évaluation de ces essais est en cours. Le volet économique est évidemment étudié. On espère pouvoir faire intervenir ces chercheurs pour présenter ces résultats l'année prochaine.

Le kit pédagogique est-il en libre accès ?

- Oui, les fiches ne sont pas encore publiées dans HERBEA, car en cours de production/finalisation. Mais ce sera mis en libre accès. Si vous en avez besoin rapidement, nous pouvons envoyer ce que nous avons déjà produit.

Vos formations sont gratuites ?

- Souvent, nous proposons les formations via VIVEA. Pour le jeu, un défraiement est demandé mais pas l'intervention car nous sommes en phase de prototypage.

Le taupin a-t-il été étudié dans les réseaux paysagers ?

- Vous pouvez trouver une fiche sur le taupin qui rappelle ses dégâts, les auxiliaires qui le régule, les plantes hôtes pour favoriser ces auxiliaires et les impacts des pratiques agricoles sur ce ravageur : <https://www.herbea.org/fr/fiches/1497/Taupin>

Vous identifiez 3 leviers pour initier le changement de vision et des pratiques. Je me permets une suggestion : ajouter les transformateurs (et les distributeurs) dans les leviers de chargement.

- Bien sûr, merci pour votre remarque. En effet, c'est dans cette logique que nous avons proposé une fiche CEPP* pour travailler avec les distributeurs. La filière étant un levier essentiel pour changer de pratiques.

*CEPP = Certificat d'Économie de Produits Phytosanitaires. Un objectif que doivent atteindre les distributeurs de produits phytosanitaires.

Pour les bandes fleuries et enherbées et le long des haies : comment concevez-vous la gestion ? Un broyage a vite détruit toute la petite faune

- Ce qui est préconisé pour les bandes fleuries c'est de faucher à plus de 8 cm et d'exporter la fauche, afin d'appauvrir le milieu en azote notamment et laisser une flore moins compétitrice et moins nitrophile s'exprimer. Leur gestion est bien expliquée dans le projet MUSCARI http://www.itab.asso.fr/downloads/muscari_synthese_du_projet_w.pdf

Quel est le rôle des bandes enherbées ?

- Les bandes enherbées ont plusieurs rôles fondamentaux. Créer une zone tampon pour protéger les cours d'eau, mais aussi favoriser la faune rampante tels que les carabes qui sont des ennemis naturels de différents ravageurs.

Les jeux sont-ils disponibles sur votre site ? Si oui, est-ce gratuit ?

- Le jeu est encore sous forme de prototype, donc il n'est pas encore disponible et en libre accès. On peut venir tester ce prototype si vous avez l'envie de le tester auprès de vos étudiants.

OSAÉ

Quel est l'exemple pour la filière Comté ?

- Vous pouvez retrouver les vidéos sur cette filière Comté ici : <https://osez-agroecologie.org/dhote-videos>

Qu'est-ce que la filière Comté a fait pour la biodiversité ? Elle est mise en cause concernant la pollution des eaux, les engrais, etc. Ainsi que la destruction des affleurement rocheux dans les pâturages.

- Elle révisé son cahier des charges tous les 5 ans et a diminué son taux de chargement, diminuer la quantité possible d'épandage sur les prairies... Il y a 1400 exploitations, donc les changements sont lents mais vont dans le bon sens. Ici pour plus de détails : <https://osez-agroecologie.org/dhote-demarche-collective>

MÉTHANISATION

Méthanisation et Agriculture Biologique

Pourquoi l'agriculture biologique ne se saisit pas plus de l'outil méthanisation si vous l'évoquez comme un vrai levier ?

- Les agriculteurs engagés en Agriculture Biologique sont plutôt sur-représentés dans la filière méthanisation, par-rapport à leur représentation dans la filière agricole. Ils trouvent avec le digestat un fertilisant leur permettant d'apporter l'azote minéral nécessaire à la croissance des plantes, tout en détruisant les graines d'adventives dans les fumiers/menues-pailles, réduisant ainsi le salissement de leurs parcelles. À ce titre le digestat est selon nous un prérequis à une conversion massive vers l'agriculture raisonnée voire biologique car il offre la possibilité de s'affranchir des engrais minéraux grâce à la présence d'azote minéral dans le digestat, sans avoir à recourir à des intrants chargés en azote mais désormais interdits en AB, tels les fientes séchées issus d'élevages industriels. Vous pouvez creuser le sujet avec ce webinar : <https://solagro.org/focus/methanisation-et-agriculture-biologique-synergies-et-freins>

Méthanisation et Digestat

L'épandage de digestats issus de méthanisation, longtemps considérés comme des déchets, est-il controversé ?

L'impact dommageable des digestats en Lorraine nécessite une réglementation forte. Sur quelle base vous basez-vous ?

- La réglementation qui encadre le retour au sol du digestat est très stricte, et impose par exemple le recours à un équipement limitant la volatilisation de l'azote, à la différence des lisiers.

De plus la méthanisation est très souvent l'occasion d'une mise aux normes des élevages dont les capacités de stockage des lisiers/fumiers ne sont plus suffisantes.

Au global, Les risques de rejet d'ammoniac dans l'air ou de pollution des eaux liés au digestat sont maîtrisés grâce à des règles strictes imposées par la réglementation

- ▶ les fosses de stockage de digestat sont couvertes
- ▶ la qualité agronomique et sanitaire du digestat est contrôlée avant l'épandage ;
- ▶ l'épandage respecte les distances d'isolement par rapport aux cours d'eau et aux habitations;
- ▶ l'épandage respecte des délais minimums avant le retour du bétail sur les parcelles épandues (prairies);
- ▶ l'épandage est réalisé avec des techniques qui limitent les émissions d'ammoniac.

Méthanisation et Bonnes Pratiques

Il s'agit de mauvaises pratiques qui malheureusement ont généré de très fortes pollutions dans les cours d'eau (les taux de nitrates ont fortement augmenté + retournement des prairies). Pouvez-vous apporter des éléments techniques ?

Souvent, un cas isolé de mauvaise gestion jette l'opprobre sur la filière... et la réglementation est déjà ultra forte, quasi handicapante pour le développement des unités.

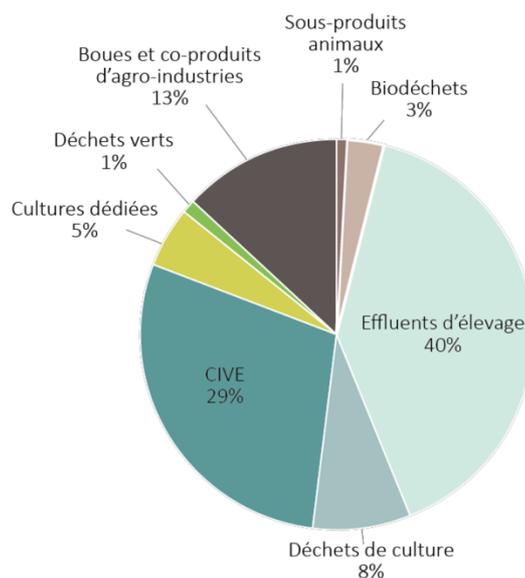
- Oui exactement, nous devons veiller collectivement à concevoir et à exploiter des méthaniseurs durables, c'est le sens du dispositif de contrat de progrès qu'expérimente Solagro sur 10 unités de méthanisation, et pour le compte d'acteurs de la filière (GRDF, APCA, CH4 Process, AAMF, FGR). En savoir plus ici :<https://atee.fr/actualite/un-nouveau-contrat-pour-renforcer-les-relations-entre-les-producteurs-de-gaz-vert-leurs>

Méthanisation et Cultures énergétiques

Est-ce qu'il n'existe pas un risque de cultures spécifiques pour alimenter les méthaniseurs, diminuant d'autant les cultures pour l'alimentation humaine ?

- Le risque existe mais 1/ il est encadré par la Loi avec un maximum fixé à 15% et 2/ selon l'ADEME en 2020, les exploitants d'unités de méthanisation mobilisent plutôt 5% de cultures énergétiques dédiées.
-

Répartition du gisement valorisé en méthanisation agricole en 2020 (tonnes)



Sur la durée, du point de vue économique les cultures dédiées ne présentent pas d'intérêt. On constate parfois un intérêt dans des phases de démarrage d'installation, le fait de disposer d'un stock de matières végétales prêtes à être utilisées peut compenser un retard approvisionnement, en attendant que les circuits prévus se mettent en place. Mais il s'agit de solutions de secours couteuses et pas de solutions pérennes.

Méthanisation et Biodéchets

Si on assiste à une augmentation importante de l'agroécologie et donc à l'utilisation circulaire des biodéchets, quid des possibilités de méthanisation ? Avec quels produits ?

- Une unité de méthanisation agricole peut mobiliser des biodéchets, en compléments des ressources issues de l'agriculture (fumier, lisier, matières végétales).

Ce co-traitement permet un retour au sol des éléments fertilisants contenus dans les biodéchets tout en valorisant l'énergie produite.

Vous pouvez creuser le sujet en consultant ce guide rédigé par Solagro et Espelia : https://solagro.org/images/imagesCK/files/publications/f111_guide-biodechets--du-tri-a-la-source-jusqu-a-la-methanisation.pdf

Concernant le traitement des biodéchets, les enjeux sont multiples :

- Offrir une solution de traitement aux biodéchets du territoire
- Accroître la production énergétique de l'unité de méthanisation : 6 à 9 TWh au global pour le territoire national
- Augmenter la quantité de digestat valorisable sur les terres : Selon notre étude 2013 pour l'ADEME sur les ressources méthanisables, le tonnage accessible en biodéchets représente annuellement 7 millions de tonnes brutes, soit 35 000 tonnes d'azote, soit une valeur monétaire de plus de 30 M€.
- Faciliter l'appropriation locale des projets grâce au service local assuré par l'unité de méthanisation

Pour ces raisons, il y a selon nous un enjeu fort à faire profiter le plus grand nombre de méthaniseurs de ces biodéchets plutôt que de les concentrer dans quelques installations centralisées.

Pour autant, compte tenu de la technicité du déconditionnement et de l'hygiénisation de ces biodéchets, des plateformes de traitement sont à développer pour alimenter en soupe les méthaniseurs agricoles, plutôt que de multiplier les déconditionneurs sur chaque territoire. Ce type d'initiative est déjà à l'œuvre notamment en régions Rhône-Alpes, Ile de France et Bretagne.